LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE
Téléphone 04.74.70.04.83
Site mairie : www.saintgenislargentiere.fr / courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 28 MARS 2025

Vendredi vingt huit mars deux mille vingt cinq, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**
Président : Alexis BADOIL, Maire.
Secrétaire élu : André BASTION.
14 membres présents : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Laurent CHABAUD, Colette PERIER, Sylviane FAYOT, Cindy GUIOTTO, Arnaud VERNAY, Virginie MASSE, Jean-Charles JULLIN.
0 membre excusé :
0 procuration :

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2024.
2. Vote des budgets primitifs 2025 (commune et lotissement St Roch).
3. Vote des taux des taxes directes locales.
4. Vote des subventions communales.
5. Fixation des loyers des appartements au-dessus de l'école.
6. Transfère de la licence IV et bail commercial pour la reprise du bar-restaurant.
7. Projets et travaux en cours.
8. Compte rendu des commissions.
9. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 février 2025.
- Approuve le compte administratif du budget de la commune : solde d'exécution de fonctionnement +263 437.81 €, solde d'exécution d'investissement +682 783.74 €. (délibération 07.2025)
- Approuve le compte de gestion du receveur du budget de la commune. (délibération 08.2025)

- Vote le budget de la commune : fonctionnement 1 322 048.41 €, investissement 1 037 004.74 € et la subvention au CCAS pour un montant de 12 211.09 €. (délibération 09.2025)
- Approuve l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la commune : recettes de fonctionnement (article 002) 673 117.01 €, recettes d'investissement (article 001) : 143 815.36 €. (délibération 10.2025)
- Valide les taux des taxes directes locales sans augmentation. (délibération 11.2025)
- Vote les subventions communales 2025 comme suit : (délibération 12.2025)

Pour les enfants de St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM, pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature organisés par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25% du montant de la dépense avec un maximum de :	14 €	par jour et par enfant présent, domicilié à St Genis. En fonction de la garde pour les parents séparés : 50 % si garde partagée, 100 % si garde totale et sur justificatif

Pour les adolescents de St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A.)	100 €	Par adolescent domicilié à St Genis

FNACA	80,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE ST LAURENT DE CHAMOUSSET	100,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE STE FOY L'ARGENTIERE	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS HAUTE BREVENNE	100,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE ST GENIS L'ARGENTIERE	1 600,00 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS	299,70 €
RADIO MODUL	300,00 €
LES SANS SOUCI FIDESIENS	300,00 €
ADMR ST LAURENT DE CHAMOUSSET	300,00 €

Pour les enfants habitants St Genis, scolarisés en primaire, pour les activités pendant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps, etc) et mercredis loisirs, organisés par les structures implantées sur le territoire de la CCMDL (ou hors CCMDL pour les enfants handicapés)	4 € 2 €	Par jour et par enfant présent* Par demi-journée par enfant présent*
**pour les enfants domiciliés à St Genis – dans la limite de 200 € par an et par enfant.* *Les demandes sont à transmettre dans un délai de 6 mois maximum après le séjour.*		

- Approuve le compte administratif du budget annexe « lotissement St Roch » : solde d'exécution de fonctionnement -100 €, solde d'exécution d'investissement -41 564.71€. (délibération 13.2025)
- Approuve le compte de gestion du receveur du budget annexe « lotissement St Roch ». (délibération 14.2025)
- Vote le budget annexe « lotissement St Roch » 2025 : fonctionnement 197 343.70 €, investissement 173 616.85 €. (délibération 15.2025)
- Fixe le montant des loyers des 2 logements au-dessus de l'école à 460 € et 480 €. (délibération 16.2025)
- Approuve la mutation de la licence IV en faveur de Monsieur Jean-Marie RODRIGUEZ, ainsi que la signature d'un bail commercial précaire dérogatoire du 1er avril au 30 juin 2025 pour la gérance du bar-restaurant. M. ROGRIGUEZ souhaite ouvrir courant mai.

- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
  - **Lotissement communal « St Roch »** : il reste 2 lots en vente.
  - **Panneaux photovoltaïques** : les panneaux installés sur le local « du corbillard » et sur l'avancée de la cantine fonctionnent en autoconsommation, ceux sur la halle seront opérationnels prochainement pour de la revente totale.
  - **Points d'apports volontaires** : des conventions avec la CCMDL sont approuvées afin de fixer les modalités d'entretien des colonnes et le remboursement, à hauteur du coût d'une colonne aérienne, pour les semi-enterrées. (délibération 18.2025)
  - **Aire de camping car** : il est décidé de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Bonus Ruralité ». (délibération 19.2025)
  - **Acquisition des terrains « aux conches »** : les compromis sont signés, les ventes auront lieu mi avril.
  - **Local des boules :** l'association souhaite rénover l'espace buvette. La commune se charge de l'achat des fournitures, les boulistes des travaux.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
  - **Conseil d'école**: la prévision des effectifs pour la rentrée de septembre 2025 est de 60 enfants, avec beaucoup de tous petits. La répartition des niveaux pourrait nécessiter le recrutement d'une ATSEM. Des bureaux et des couchettes devront être achetés. Représentations théâtrales par les grands, exposition du GAAP, clap de fin… sont prévus d'ici la fin de l'année scolaire.
  - **CCAS** : le budget a été voté, le repas des seniors est fixé au 13/12/2025.
  - **Médiathèque** : le système d'éclairage est à changer, un devis de l'entreprise Dominique Demontrond est validé pour un montant de 2 236.30 € HT.
  - **Conseil communautaire - CCMDL** : les 18 budgets ont été votés, une augmentation de 5 % du taux des taxes communautaires a été décidée.
  - **Conférence des Maires** : une réflexion est en cours pour le prochain site d'incinération des déchets, plusieurs choix sont possibles.
  - **Sport - Jeunesse – CCMDL** : le Cyclo des Monts fera escale sur la commune le 24 mai en fin de matinée.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 25 avril à 20h30 en mairie.

Document établi le 2 avril 2025.

Le Maire,
Alexis BADOIL